



**Séance du Bureau Syndical du
Mardi 16 Janvier 2024 - 16h00
au SMTD
Membres en Exercice : 9**

7 Membres présents : Claude HEGO (Président du SMTD) - Christophe CHARLES - Christophe DUMONT - Damien FRENOY - Jean-Luc HALLE - Robert STRZELECKI (Vice-Présidents) - Jessica TANCA (Vice-Présidente).

2 Membres absents : François CRESTA - Julien QUENNESSON (Vice-Présidents).

Etaient également présents : O. VAN MASSENHOVE (DGS du SMTD).

**DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL N°2024_03_BS
APPEL D'OFFRES RELATIF A UNE ENQUETE MOBILITE CERTIFIEE CEREMA**

Vu la délibération du comité syndical n°20-07-1-6 en date du 29 juillet 2020 déléguant au bureau syndical toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres conclus suite à toute procédure de marché hors procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu les délibérations du Comité syndical n°2023-10-6 en date du 11 octobre 2023 relative à la réalisation d'une EMC² et n°2023-12-6 relative à la convention de coopération avec le CEREMA.

Contexte :

Une enquête mobilité certifiée Cerema va être réalisée sur le territoire du SMTD durant la période 2024 - 2025 en collaboration avec le Cerema comme cela a été approuvé par les différentes instances syndicales des 11 octobre 2023 et 6 décembre 2023.

Objet du marché :

Lors de l'EMC², une collecte de données sur les déplacements des habitants du territoire doit avoir lieu sur la base de questionnaires réalisés 75% en face-à-face et 25% par téléphone.

Pour ce faire, un prestataire extérieur sera choisi par le SMTD à la suite d'une procédure d'appel d'offres qui doit être lancé courant février-mars 2024. Le prestataire choisi sera également chargé de réaliser différentes prestations durant l'enquête telles que :

- **Le recrutement et la formation du personnel de collecte**
- **L'édition de tableaux de suivi et le cas échéant l'ajustement de la collecte**
- **L'élaboration d'un dossier technique**
- **L'apurement et la transformation des fichiers suite à la collecte**

Envoyé et reçu en préfecture le 22.01.2024

Publié sur le site le 22.01.2024

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20240116-SMTD_2024_03_BS-DE

Durée du marché :

Pour l'ensemble du marché, les prestations seront divisées en 3 phases selon le calendrier prévisionnel suivant :

- Phase 1 : Préparation de la collecte : de la notification du marché à la fin du 3^{ème} trimestre 2024
- Phase 2 : Réalisation et suivi de la collecte : du 4^{ème} trimestre 2024 à fin janvier 2025 (s'il n'y a pas d'aléas pendant la collecte)
- Phase 3 : Apurement et mise au format standard des fichiers : 8 semaines à partir de la validation de la collecte soit une estimation des premiers résultats au 3^{ème} trimestre 2025

Budget Estimatif :

Pour rappel, le coût estimatif de la réalisation de l'enquête est de 539 000€ HT.

Il est demandé aux membres du Bureau Syndical de bien vouloir :

- Approuver la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L2124-1 et L2124-2 du Code de la Commande Publique,
- Autoriser Monsieur le Président à lancer la procédure de passation du marché et à signer le marché avec l'attributaire qui sera retenu par la Commission d'appel d'offres

Monsieur le Président met au vote.

Le Bureau après avoir délibéré

Nombre de délégués en exercice : 9

Nombre de votants : 9

Suffrage exprimé : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVE la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L2124-1 et L2124-2 du Code de la Commande Publique et **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer la procédure de passation du marché et à signer le marché avec l'attributaire qui sera retenu par la Commission d'appel d'offres

Fait à Guesnain,

Le

Le Président,

Claude HEGO

Envoyé et reçu en préfecture le 22.01.2024

Publié sur le site le 22.01.2024

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20240116-SMTD_2024_03_BS-DE